



**A propos des droits  
de l'homme :**

**A propos du commerce  
international :**

**A propos de l'aide  
au développement :**

### Ils ont dit...

**L'Honorable Allan  
J. MacEachen,**  
vice-premier ministre et secrétaire  
d'Etat aux Affaires extérieures du  
Canada.

*Le Canada est déterminé à jouer un rôle efficace et responsable dans la protection internationale des droits de la personne. Nos politiques se fondent sur la compassion que tous les Canadiens éprouvent à l'égard des personnes désavantagées et menacées. Elles reflètent un héritage qui a toujours privilégié les droits et les libertés, et que partagent plus de 350.000 personnes déplacées venues chez nous ces quarante dernières années à la recherche d'un pays où les droits de la personne sont respectés et honorés.*

*En tant que nation fortement tributaire du commerce extérieur pour son bien-être économique, le Canada, à l'instar des pays en développement, a un intérêt vital à assainir l'environnement commercial international. Nous reconnaissons pleinement le rôle important que le commerce peut jouer dans le développement économique, et nous sommes vivement conscients de la nécessité de garantir des niveaux adéquats de recettes d'exportation dans les pays en développement aux prises avec un lourd fardeau de la dette.*

*Au fil des ans, le Canada a fait des efforts soutenus pour ouvrir davantage son marché aux exportations des pays en développement. Le gouvernement canadien s'est engagé à proroger d'une autre période de dix ans son système généralisé de préférence (SGA), qui doit expirer en 1984. Depuis la CNUCED V, un grand nombre de produits ont été ajoutés à notre liste couverte par le SGP, et des taux de droits préférentiels ont été appliqués à un certain nombre de produits. Les exportations des pays les moins avancés jouissent maintenant de l'entrée en franchise en vertu du SGP, et les dispositions touchant les règles d'origine ont été libéralisées.*

*Nous restons décidés à accroître le niveau de l'aide publique canadienne au développement de façon à y affecter 0,5% de notre PNB d'ici 1985, et à faire les meilleurs efforts pour atteindre le 0,7% d'ici 1990. Nous nous en tenons toujours à notre engagement pris à la Conférence de Paris de consacrer, dans les années qui viennent, 0,15% de notre PNB à l'aide aux pays les moins avancés.*